

**Corporation de la revitalisation du Centre-ville de
Casselman inc.**

Résolution 2018-0059

Date : le 16 avril 2018

Il est résolu que : Tout les membres du conseil d'administration de la Corporation de la revitalisation du Centre-ville de Casselman, CRCVC, sont en faveur à l'unanimité du changement au règlement administratif numéro 1(charte) de la dite corporation section 3.03 (d). Les membres veulent changer le mandat comme suit : qu'un directeur soit réélu pour un maximum de trois mandats consécutifs et non de deux mandats. 'A Non-Council Director shall, if qualified, be eligible for re-election for a maximum of three(3) consecutive terms.'

De plus: le conseil d'administration de la CRCVC demande au conseil du village de Casselman d'accepter ce changement.

Proposé par : Mario Laplante

Appuyée par : Sébastien Racine

Vote

pour

contre

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Abstention : aucun

Adoptée : oui X non _____

